



Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mardi 23 septembre 2025 à 19 heures 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres Présents : JULIEN Patrick, ABRAHAM Hervé, DUBOIS Christine, LEFEVRE Régis, GRAS Delphine, BAS Jean-Pierre, OUDELET Laëtitia, TRICOTEAUX Denis, HOUDARD Céline, DECLERCK Michel, VAN ISACKER Éric, LOBBE Joël, GREHAN Stéphanie, FAUQUEMBERGUE Jean-François.

Absents : VIOT Séverine, LABOURO-RAUH Armelle, LEMARCHAND Caroline, ROBINET Jean-Marie, BOURGIS Sylvie.

Représentés : LABOURO-RAUH Armelle donne pouvoir à ABRAHAM Hervé

LEMARCHAND Caroline donne pouvoir à BAS Jean-Pierre

ROBINET Jean-Marie donne pouvoir à TRICOTEAUX Denis

BOURGIS Sylvie donne pouvoir à GREHAN Stéphanie

Après avoir constaté que le quorum été atteint, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Monsieur DECLERCK Michel a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire prend la parole en début de séance afin de proposer l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective. Monsieur le Maire justifie cette demande par la réception récente du rapport d'analyse concernant cette opération. Considérant l'urgence du dossier et afin d'éviter tout retard susceptible de compromettre le bon démarrage des travaux, il propose de traiter cette question lors de la présente séance, sans attendre la prochaine réunion du conseil municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 25 août 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

202533 – Recouvrement fournitures scolaires et frais de piscine des élèves d'ANNOIS - Année scolaire 2024 - 2025

202534 - Participation de la commune d'ANNOIS aux frais de piscine des enfants d'ANNOIS fréquentant les écoles de FLAVY-LE-MARTEL - Année scolaire 2024/2025

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la commune d'ANNOIS, le règlement de la somme de 702.88 € correspondant au remboursement des frais de fournitures scolaires de 16 élèves d'ANNOIS ayant fréquenté l'école primaire de FLAVY-LE-MARTEL au cours de l'année scolaire 2024-2025 ainsi que le règlement d'une somme de 240.21 € représentant les frais de piscine (participation au coût de transport du bus).

18 voix pour

202535 - Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des élèves publiques de la ville de CHAUNY - Année scolaire 2024 - 2025
--

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que la collectivité de CHAUNY a adressé la liste des élèves domiciliés à FLAVY-LE-MARTEL fréquentant les écoles primaires de « La Résidence » et « Renan » pour l'année scolaire 2024/2025.

2 élèves résidant à FLAVY-LE-MARTEL ont fréquenté le dispositif ULIS de ces établissements.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la participation s'élevant à

1 245,00 €.

Celle-ci sera prélevée sur l'article 6288 du budget 2025.

18 voix pour

202536 - Approbation du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2025 - 2030 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
--

L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver le contrat Intercommunal de Sécurité » et de Prévention de la Délinquance 2025 -2030 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

18 voix pour

202537 - Approbation du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2024
--

Le rapport d'activité 2024 élaboré par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ledit rapport pour l'exercice 2024.

18 voix pour

202538 - Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de sinistre a été transmise à la SMACL, assureur de la commune, à la suite de la détérioration du lavabo des toilettes de l'école Joseph Paradis.

Après étude du dossier, un règlement immédiat d'un montant de 876.00 € et un règlement différé de 300.00 € est proposé par la SMACL.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter une délibération acceptant les montants énoncés ci-dessus.

18 voix pour

202539 - Remplacement d'un mât accidenté (EP N°318) Rue André BRULE - Devis présenté par l'USEDA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le mât d'éclairage public EP n°318, rue André Brûlé, a été endommagé par un véhicule. Il présente le devis établi par l'USEDA pour le remplacement de cet équipement s'élevant à 1 238.97 € H.T.

Le Conseil Municipal adopte la délibération nécessaire au remplacement de ce mât suivant les conditions financières proposées par l'USEDA.

18 voix pour

202540 - Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire et de la garderie Ecole du Centre et Ecole Joseph PARADIS de FLAVY-LE-MARTEL

En date du 07/07/2025, une délibération concernant la modification de l'article 4 de l'acte constitutif de la régie de recettes « Recettes diverses » a été adopté par le conseil municipal.

A la suite de la modification de cet article relatif aux modalités d'encaissement des recettes du service cantine et de garderie (intégration du paiement en ligne Payfip), les membres du conseil municipal décident de mettre à jour le règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie afin de prendre en compte ce nouveau paiement.

18 voix pour

202541 - Décision Modificative N°1 - Annule et remplace

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES

203 « Frais d'études, de recherche, et de développement et frais d'insertion »	+ 2 000.00 €
204182 « Subventions d'équipement aux organismes publics bâtiments et installation »	- 2 000.00 €
2135/420 Remplacement des vitraux de l'église	+ 1 500.00 €
2135/422 Rénovation du muret et des grilles de la mairie et école du centre	- 1 500.00 €

RECETTES

021 « Virement de la section de fonctionnement »	- 2 955.00 €
28157040 « Amortissements des immobilisations corporelles Matériel ou outillage »	+ 2 955.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

615232 « Entretien et réparations sur réseaux »	- 1 003.00 €
626 « Frais postaux et frais de télécommunications »	- 5 700.00 €
673 « Titres annulés » (sur exercices antérieurs)	+ 6 700.00 €
681042 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations Et aux provisions – Charges de fonctionnement »	+ 2 958.00 €
023 « Virement à la section d'investissement »	- 2 955.00 €

18 voix pour

Monsieur le Maire rappelle à l'assistance qu'en date du 03 juin 2025, une délibération l'autorisant à signer une convention d'assistance technique proposée par l'USEDA pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente a été adoptée.

À la suite de l'étude d'opportunité photovoltaïque réalisée par l'USEDA, la commune de FLAVY-LE-MARTEL a sollicité 4 entreprises (ACM – DLPMB – ROHANT SOLAIRE – SAS COLOMBE) qui ont répondu au projet dont les prestations à réaliser étaient les suivantes :

- Fourniture et pose modules photovoltaïques ;
- Fourniture et pose d'onduleurs. Les onduleurs devront disposer d'une API embarquée (hors solution Cloud) et/ou d'une interface MODBUS pour récupérer les données en temps réel depuis le système de supervision existant à l'USEDA (USEDAROC) .
- Injection de la production photovoltaïque sur le tableau électrique de la salle polyvalente ;
- Démarches administratives (déclaration préalable, raccordement, Consuel).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au regard de l'analyse des candidatures, il apparaît que le projet porté par l'entreprise ROHANT SOLAIRE de SAINT-QUENTIN est le plus intéressant notamment d'un point de vue technique et financier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise ROHANT SOLAIRE de SAINT-QUENTIN d'un montant HT de 24 570 € pour la pose de panneaux photovoltaïques, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

18 voix pour

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire soumet à l'avis des membres du Conseil Municipal la proposition d'installer Place du Général de Gaulle, des panneaux d'agglomération limitant la vitesse à 30 km/h, depuis le début du rond-point jusqu'au 6 rue de la Gare.

Plusieurs propositions sont évoquées pour ralentir la vitesse de circulation, notamment :

- l'installation de dos d'âne,
- la mise en place de ralentisseurs,
- l'utilisation de feux rouges pédagogiques,

Après examen des différentes options et échanges entre les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire clôt les débats et indique qu'aucune mesure ne sera prise dans l'immédiat.

QUESTIONS D'INITIATIVES

Monsieur LEFEVRE Régis : annonce qu'une assistance de 40 personnes a été enregistrée lors de la représentation du spectacle « Purple Way » donné pour la fête communale, il souligne que celui-ci a été très apprécié par le public et a été particulièrement intéressant. Il regrette la faible participation à l'organisation de l'évènement des membres de l'Association d'Animation Communale.

Madame OUDELET Laëtitia : exprime son regret quant au manque d'information rapide concernant l'absence de forains pour la fête de cette année. Elle souligne que cette situation est dommageable et qu'elle aurait souhaité être informée plus tôt afin de pouvoir organiser, en conséquence, des activités alternatives pour les adolescents.

Monsieur le Maire prend la parole pour préciser qu'il n'a été informé de cette situation qu'au début du mois de septembre. Il ajoute qu'il a fait tout son possible pour trouver des forains pour l'événement, mais ses démarches sont restées infructueuses. Il déplore que cette situation soit également partagée par d'autres communes.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h15.

Monsieur DECLERCK Michel
Secrétaire de séance

Monsieur JULIEN Patrick,
Maire